

SOLIDARITE TATTES



Communiqué de presse, Genève le 22 mars 2018

Le 13 mars, une interprète nous téléphone du cabinet d'un médecin, pour nous dire qu'elle est avec Mme L. Celle-ci est complètement bouleversée car elle est renvoyée le 27 mars !

Or elle a un bébé de 2 mois dans les bras et désire se marier avec le père de son enfant qui a obtenu l'asile.

L'interprète explique que Mme L. a reçu un papier avec une adresse et une image du lieu où elle doit se rendre à l'aéroport.

Après discussion, nous nous apercevons qu'il s'agit simplement du papier qui a été donné à tous les requérant-e-s d'asile qui reçoivent l'aide d'urgence. Il s'agit « juste » de se présenter à la police pour obtenir le premier tampon.

Chez Mme L. à qui l'on n'a rien expliqué, ce papier a causé une consultation en urgence chez son psychiatre.

Par ce témoignage, Solidarité Tattes tient à démontrer l'effet désastreux et déstabilisant que cette nouvelle procédure a sur les personnes dépendantes de l'aide d'urgence.

En dehors de la difficulté de faire 3 allers-retours dans la même journée à travers la ville, le fait de devoir se rendre à l'aéroport est vu comme une menace supplémentaire de renvoi imminent : l'angoisse augmente. Quel est le but ? Faire sortir les personnes des statistiques et les pousser à la clandestinité pour « régler le problème migratoire » ?

Solidarité Tattes